

### Premiers résultats de la Drôme



recensement  
agricole  
2010

## Le plus grand nombre d'exploitations agricoles de Rhône-Alpes

La Drôme compte le plus grand nombre d'exploitations agricoles en Rhône-Alpes, 6 395 en 2010, devant le département de l'Isère. Elle subit un rythme d'érosion du nombre de ses exploitants en 10 ans inférieur à la moyenne régionale (-28 % pour le département et -31 % pour Rhône-Alpes). En revanche, la surface agricole utilisée drômoise diminue plus fortement (-11 % contre -6 % dans la région).

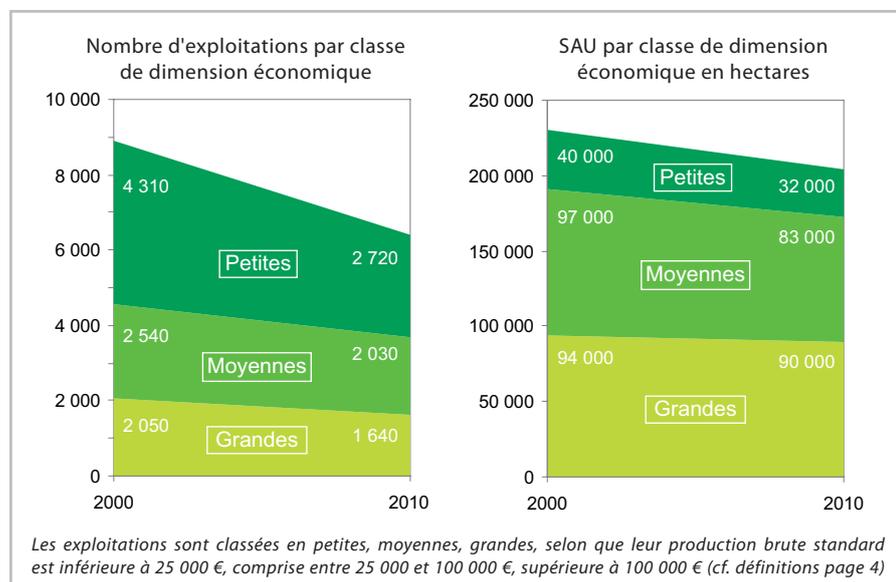
Ce sont les petites exploitations qui disparaissent le plus vite : leur nombre a diminué de plus d'un tiers depuis 2000. Les grandes et les moyennes exploitations résistent mieux (-20 %) et occupent 85 % de la surface agricole. La SAU moyenne des exploitations progresse moins vite que dans la région (32 ha en Drôme et 37 dans la région) alors qu'elle était la même en 2000 (26 ha). Avec 55 ha, la taille moyenne des grandes exploitations est près de 5 fois supérieure à celle des petites. Seules les exploitations de plus de 100 ha augmentent en nombre (394 en 2010 et 338 en 2000) alors que celles de moins de 20 ha régressent de plus d'un tiers.

Près de 80 % des exploitants exercent en tant qu'entreprise individuelle, part comparable dans la région. Malgré la baisse du nombre d'exploitations, les EARL progressent nettement passant de 545 à 809 en 10 ans (+48 %) contrairement aux entreprises individuelles et aux GAEC qui diminuent d'un tiers.

Le recensement agricole 2010 confirme le phénomène de concentration et de spécialisation des structures. La surface moyenne par exploitation progresse de 23 % en 10 ans et le nombre d'exploitations de polyculture-polyélevage chute de 41 %. Les atouts de notre agriculture drômoise sont confirmés (diversité, leadership bio, maintien d'un maillage par des exploitations de taille moyenne...). Des points de vigilance doivent nous mobiliser, en particulier la gestion économe et concertée, à l'échelle supra communale, de la ressource foncière ainsi que la fragilisation de la filière fruits. Une meilleure synergie avec l'industrie agroalimentaire, le développement des circuits courts et un accès stabilisé à l'eau disponible conforteraient cette économie.

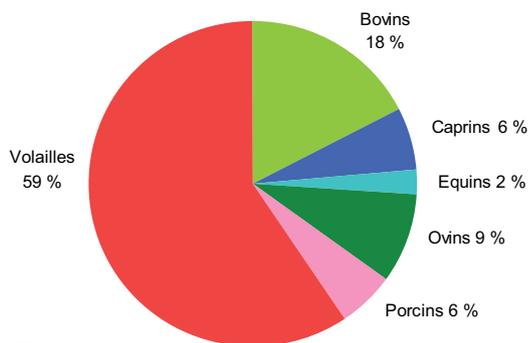
Cet outil essentiel à la connaissance du secteur agricole et de nos territoires facilite le pilotage de l'action publique et son évaluation, ainsi que l'aide à la décision pour les responsables professionnels et les chefs d'entreprises. Que tous les acteurs ayant contribué à sa réalisation, et en premier lieu les agriculteurs de notre département, en soient remerciés.

**Philippe Allimant**  
Directeur départemental  
des territoires de la Drôme





### L'élevage hors sol domine nettement



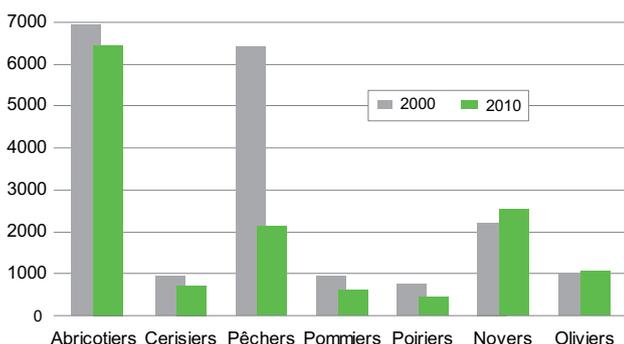
(en UGB tous aliments)

## Fruits

### La filière fruit touchée par les crises successives enregistre un fort recul dans le département

Elle perd en 10 ans près de 600 exploitations spécialisées, plus de 5 000 ha de SAU et plus de 30 % de son potentiel économique. Elle garde cependant une place prédominante en Rhône-Alpes. Avec 1 400 exploitations, l'OTEX fruits représente 22 % des exploitations du département et occupe le 3ème rang après l'élevage hors sol et la viticulture. Avec près de 6 500 ha plantés d'abricotiers (en baisse de 8 % par rapport à 2000), la Drôme garde la première place pour le verger de fruits à noyau (près des 2/3 du verger rhonalpin). Victimes de la sharka, les pêchers et nectariniers voient leur SAU divisée par trois. A l'inverse, les noyeraiers s'étendent (+14 % depuis 2000) et les surfaces en kiwi, avec près de 300 ha, progressent fortement (+27 %).

### Déclin du verger de fruits à noyau et à pépins (en ha)



## Une grande diversité de productions

A l'image de la région, la Drôme est riche de productions diverses implantées sur des terroirs contrastés. Vignes, vergers et élevages hors sol se concentrent en Vallée du Rhône et dans le sud du département. Ils se partagent le territoire avec les grandes cultures. Les élevages d'herbivores se situent à l'est, plus montagneux.

Plus de 60 % des exploitations drômoises sont orientées vers le secteur végétal. Les grandes cultures avec 76 500 hectares et les surfaces toujours en herbe avec 55 800 hectares représentent respectivement 37 et 27 % de la SAU du département. Malgré une chute de près de 20 % en 10 ans du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures, seules les surfaces couvertes en céréales connaissent la croissance (+7 %). Les oléo-protéagineux régressent de plus d'un tiers. Les prairies temporaires doublent leur surface. Avec près de 11 000 hectares, elles devancent l'espace dédié aux prairies artificielles (trèfle, luzerne...) en retrait de près de 20 %. Pendant la même période, les surfaces en jachères régressent de moitié.

Le verger de fruits à noyau et de fruits à pépins est le grand perdant de cette décennie. Sa superficie recule d'un tiers, celle plantée de fruits à coque augmente de plus de 15 %. Les vignobles régressent de 16 %. La SAU des vignes AOP\* (plus de 14 000 ha) diminue de 15 % mais reste plus de 7 fois supérieure à celle des vignes IGP\*. La surface en plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), emblème du département, est stable.

La Drôme concentre 38 % des surfaces irrigables de la région (54 000 ha). Cette surface est en retrait de 16 % par rapport à 2000. Le maïs est la première culture irriguée (17 000 ha) devant les céréales et les fruits (10 000 ha chacun).

En nombre d'exploitations comme en nombre d'animaux, l'élevage régresse. Avec 87 400 têtes, les ovins représentent un effectif important malgré une baisse de 11 % ; le cheptel bovin diminue de 6 %. Le secteur porcin se restructure, il subit les pertes les plus fortes avec un cheptel réduit de moitié et un nombre d'exploitations divisé par trois. Les exploitations ayant des volailles suivent cette tendance (-66 %) mais avec un cheptel réduit seulement de 7 %, le secteur avicole du département représente toujours, comme en 2000, la moitié du cheptel régional.

\* AOP : appellation d'origine protégée

\* IGP : indication géographique protégée

### Les principales cultures (en ha)

	2010	Evol. 2010/2000
Céréales	65 000	7 %
dont blé tendre	23 400	18 %
dont maïs grain et semences	19 900	-3 %
Oléagineux protéagineux	11 500	-38 %
dont tournesol	7 700	-29 %
Plantes industrielles	8 200	-7 %
dont PPAM	6 600	2 %
Cultures fourragères	22 500	17 %
dont prairies artificielles	10 200	-17 %
Vignes (raisin de cuve)	16 200	-16 %
dont vignes AOP	14 100	-15 %
Vergers	14 700	-27 %
dont abricotiers	6 400	-7 %
Légumes frais	2 260	-29 %
Fleurs et plantes ornementales	105	46 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Les fruits perdent la première place

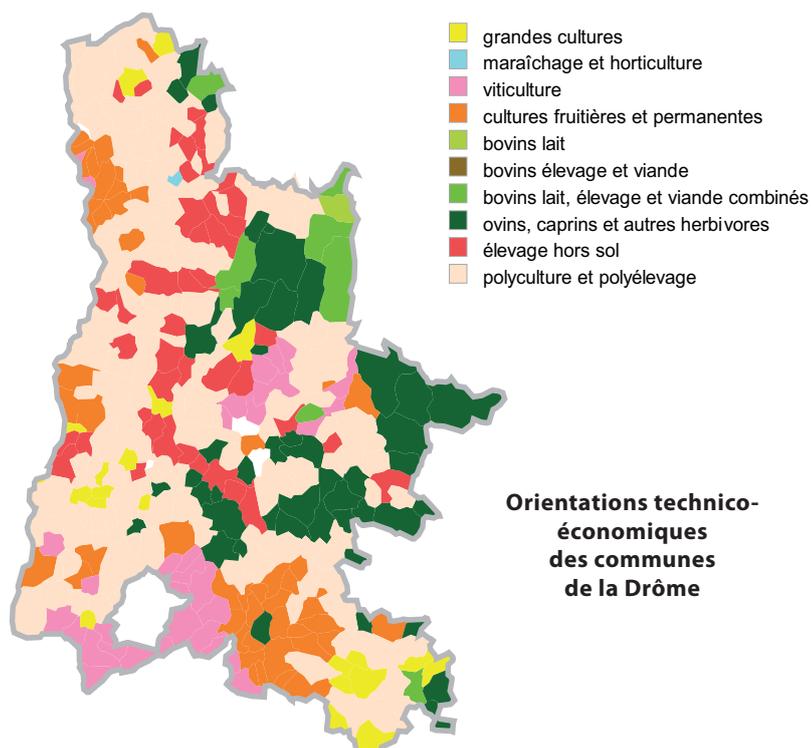
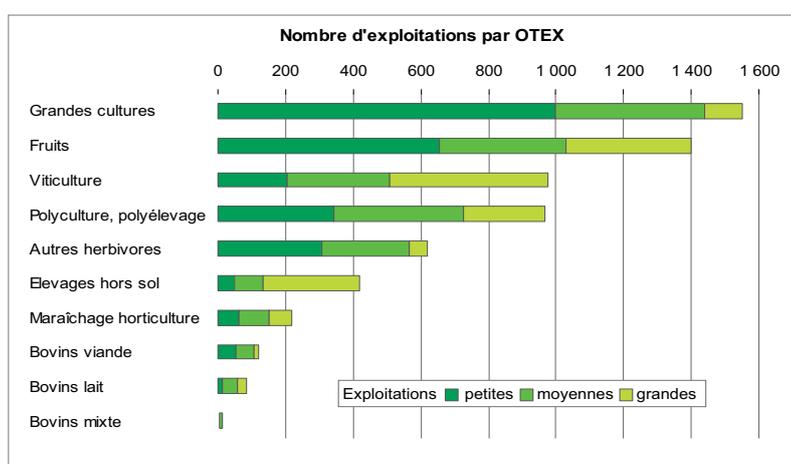
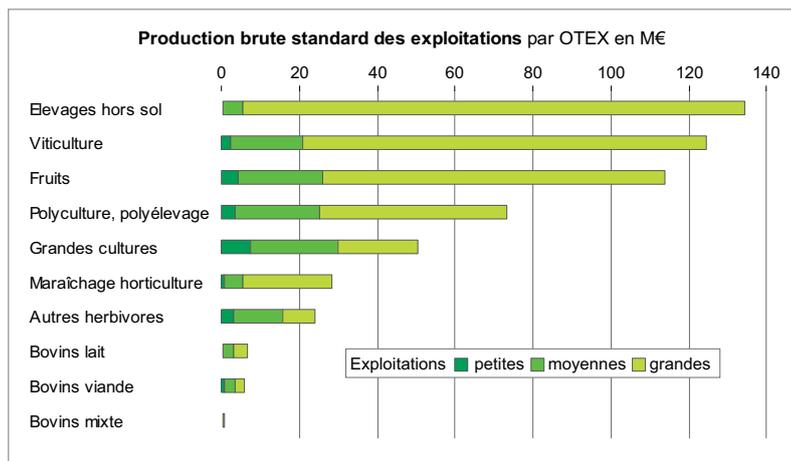
Les orientations économiques les plus représentées dans la Drôme sont les grandes cultures (24 % du nombre total d'exploitations) devant les fruits (22 %) et la viticulture (15 %). Avec 600 exploitations de moins, la filière fruit perd la première place qu'elle occupait en 2000. L'ordre s'inverse aussi en potentiel économique. Alors qu'elles représentaient le premier potentiel économique du département, les exploitations spécialisées en fruits descendent au 3ème rang derrière l'élevage hors sol et la viticulture. Cependant, ces trois OTEX gardent une place importante dans la région : les fruits drômois représentent la moitié du potentiel rhônalpin, la viticulture un tiers et l'élevage hors sol 40 %. Le nombre d'exploitations de polyculture-polyélevage a chuté de 42 % en dix ans. Toutes orientations confondues, les grandes exploitations représentent les trois quarts du potentiel agricole du département ; leur poids dépasse même 95 % pour l'élevage hors sol.

## Un salariat toujours important

12 200 actifs agricoles permanents travaillent dans les 6 400 exploitations de la Drôme, une population en baisse de 30 % par rapport à 2000. Les chefs d'exploitation et les coexploitants représentent 60 % de cette population. Près d'un quart d'entre eux sont pluriactifs, proportion comparable à la région Rhône-Alpes. Plus de 60 % se trouvent dans la tranche d'âge 40-60 ans (51 % en 2000). 22 % sont des femmes.

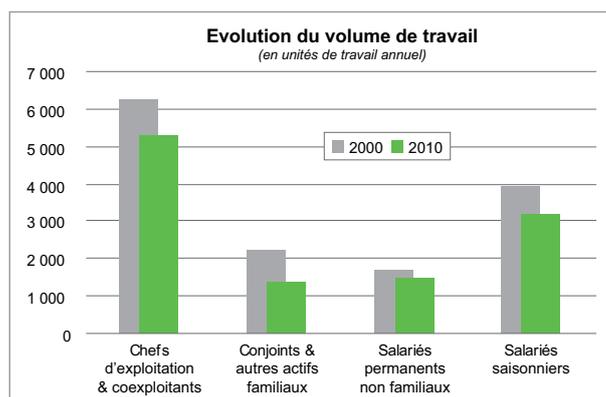
La Drôme est le premier employeur de la région pour la main d'œuvre salariée ; elle représente 23 % des salariés permanents rhônalpins (malgré une baisse de 15 % en 10 ans) et 36 % des salariés saisonniers. 700 exploitations, dont un quart spécialisées viticulture et un quart orientées fruits, emploient les 1 670 salariés permanents. Les saisonniers interviennent dans un bien plus grand nombre d'exploitations : plus de 2 500, soit quatre exploitations drômoises sur dix. L'arboriculture spécialisée absorbe l'essentiel de la main d'œuvre saisonnière (56 %) devant la viticulture (15 %).

Les exploitations spécialisées en fruits concentrent 30 % du volume total de travail contre 17 % dans la viticulture. Les spécialisées en grandes cultures et les non spécialisées (polyculture-polyélevage) utilisent chacune 14 % de la main d'œuvre totale.



**Orientations technico-économiques des communes de la Drôme**

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010  
©IGN - GéoFLA® (2010) protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007



## Les PPAM : place aux jeunes !

En 10 ans, le nombre d'exploitations produisant des PPAM a chuté de 18 % mais la surface cultivée est stable (6 500 ha). Plus de 800 ha sont consacrés à la culture bio de lavande et de lavandin. 80 % de la surface en PPAM servent à la production d'huiles essentielles contre 15 % à la production en sec. Les PPAM concernent des exploitations de toutes dimensions économiques. Leurs chefs et coexploitants sont plus jeunes qu'en 2000 : 16 % seulement sont âgés de 60 ans et plus, contre 40 % en 2000 ; quant aux moins de 40 ans, leur nombre a triplé.

## Des circuits courts pour tous

Avec près de 30 % des exploitations commercialisant au moins un produit en circuit court (vente directe ou avec un seul intermédiaire), la Drôme se situe dans la moyenne régionale pour ce mode de vente. Tous les produits sont concernés et tous les types d'exploitation. Pour près de 40 % d'entre elles, la part des produits vendus en circuit court représente plus de 75 % de leur chiffre d'affaires.

## Premier département bio

Avec 13 % de sa SAU en bio, la Drôme reste le premier département rhônalpin, mais aussi le premier département français. Le nombre d'exploitations certifiées bio ou en cours de conversion a doublé en 10 ans (plus de 800 exploitations en 2010).

La Drôme est le deuxième département, après le Rhône, à produire sous signes de qualité (pour 40 % des exploitations drômoises, tous signes de qualité confondus hors bio). Le vin est, loin devant les fruits, le premier produit concerné. Plus de 400 exploitants produisent des olives et de l'huile d'appellation (AOP Nyons).

### DÉFINITIONS

**L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à trois critères :

- elle a une activité agricole : soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif,
- elle atteint une certaine dimension : soit 1 ha de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

**Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole :

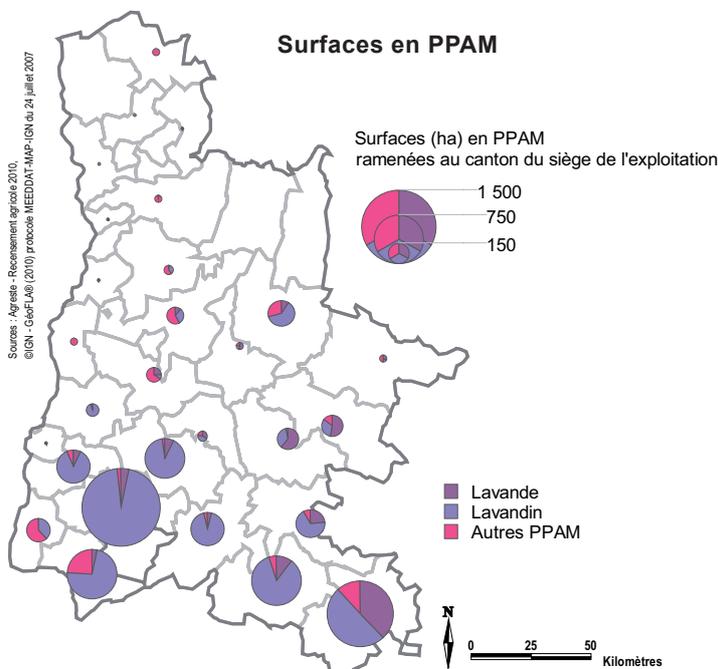
- les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les co-exploitants, ainsi que les membres de la famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation,
- les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet,
- les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

**Le travail** effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

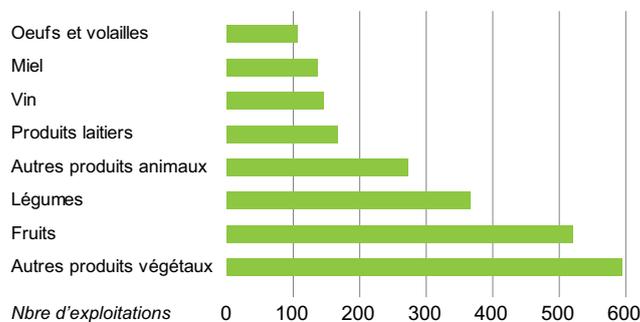
**L'unité de travail annuel** (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. C'est l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur une année.

**La production brute standard** (PBS) est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations et permet de les classer en petites quand elle est inférieure à 25 000 €, moyennes, quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 €, et en grandes quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX).

La mesure des cheptels en **unité de gros bétail** (UGB) permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.



### 30 % des exploitations vendent au moins un produit en circuit court



## Agreste : la statistique agricole

### Pour en savoir plus

Suivez l'actualité du recensement sur  
[www.draaf-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)  
et [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Cartes, tableaux, données de cadrage et détaillées  
sont à votre disposition

### A paraître

Publication d'un 4 pages par département  
Publications thématiques

Résultats semi-définitifs au 15/08/2011

© AGRESTE 2011 - 3,50 €



**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes**  
**Service régional de la statistique, de l'information et de la prospective**  
Cité administrative 165 rue Garibaldi BP 3020  
69401 LYON CEDEX 03  
Tél : 04 78 63 25 35 • Fax : 04 78 63 34 37  
E-mail : [sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de citer la source : Agreste

**Directeur de la publication** : Gilles PELURSON

**Rédaction** : Bernadette DUPONT

**Composition** : Carole GUILLAIN

**Cartographie** : Laurent HIVERT

**Impression** :

**Photo** : la-drome-provençale.com - ©Philippe Mayade Educagri éditions

**N° CPPAP** : 1260 AD

**Dépôt légal** : Novembre 2011

**ISSN** : 1295-9049